

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE : APPROBATION DES AVENANTS DE FACTURATION DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 112

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LÉFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 22

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIÈRE Mickaël
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

128 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

AOUN Cédric

4 ABSTENTION :

ESCRIBANO-OBEJO Maria, HERVIEUX Edwige, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

1 NE PREND PAS PART :

NICOT Jean-Jacques

EXPOSÉ

La loi de finances pour 2024, complétée par décret du 9 juillet 2024, a porté des modifications relatives aux redevances des Agences de l'eau.

Les mesures se sont notamment traduites par la modification de dispositions spécifiques aux redevances agences de l'eau au sein du code de l'environnement, à savoir :

- Remplacement des anciennes redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique par la redevance de consommation d'eau potable ;
- Création de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable ;
- Remplacement des anciennes redevances pour modernisation des réseaux de collecte par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

S'agissant de modifications non substantielles, elles peuvent être intégrées, par avenant, dans les contrats de délégation de service public en cours.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Les Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Sailly, Drocourt et Fontenay-Saint-Père, avec la société Saur,
- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, La Falaise, Nézel et Flins-sur-Seine, avec la société Sefo,
- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Andrésey, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly et Triel-sur-Seine, avec la société Sefo,
- d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Meulan-en-Yvelines et Tessancourt-sur-Aubette, avec la société SFDE – Veolia,
- d'approuver l'avenant n°8 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Verneuil-sur-Seine et Vernouillet, avec la société Suez,
- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Achères et Carrières-sous-Poissy, avec la société Suez,
- d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Poissy, avec la société Suez,
- d'approuver l'avenant n°5 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Chapet, avec la société Suez,
- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt, avec la société Suez,
- d'approuver l'avenant n°6 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Mantes-la-Jolie, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres, avec la société Veolia,
- d'autoriser le Président à signer les avenants susmentionnés et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,

VU le code de l'environnement et spécifiquement ses articles L. 213-10-4 et L. 213-10-5,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la loi de finances n°2023-1322 pour 2024,

VU le décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 10 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Les Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Sailly, Drocourt et Fontenay-Saintt-Père, avec la société Saur.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, La Falaise, Nézel et Flins-sur-Seine, avec la société Sefo.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Andrésey, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly et Triel-sur-Seine, avec la société Sefo.

ARTICLE 4 : APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Meulan-en-Yvelines et Tessancourt-sur-Aubette, avec la société SFDE – Veolia.

ARTICLE 5 : APPROUVE l'avenant n°8 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Verneuil-sur-Seine et Vernouillet, avec la société Suez.

ARTICLE 6 : APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Achères et Carrières-sous-Poissy, avec la société Suez.

ARTICLE 7 : APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Poissy, avec la société Suez.

ARTICLE 8 : APPROUVE l'avenant n°5 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Chapet, avec la société Suez.

ARTICLE 9 : APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt, avec la société Suez.

ARTICLE 10 : APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service d'eau potable pour Mantes-la-Jolie, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres, avec la société Veolia.

ARTICLE 11 : AUTORISE le Président à signer les avenants susmentionnés et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMMI PORESCU Cécile